

## Conseil d'administration

du 17/06/2003

### II-Questions administratives et de personnel

#### 1 – Emplois non-permanents Unité « des grands ouvrages hydrauliques » : Création d'un emploi

Par courrier du 22 mai 2003, Mr le Directeur Délégué Départemental de l'Équipement d'Ille et Vilaine a informé l'Institution d'Aménagement de la Vilaine de la mutation au 1<sup>er</sup> juillet prochain de l'agent de l'Etat en poste au Pont de Cran.

Concrètement cet agent a quitté ses fonctions le 18 mai (congés à solder – congé parental – congé de déménagement), et l'Institution a dû en urgence recruter un agent de remplacement du 19 mai au 18 juin, pour assurer la continuité du service public.

Mr le Directeur Délégué Départemental de l'Équipement sollicite donc la prise en charge, par l'Institution, d'un agent vacataire, à compter du 19 juin, « espérant que la période de vacance soit la plus courte possible ».

Les caractéristiques du poste à créer sont les suivantes :

PONTIER CONTRACTUEL	
Nature des fonctions	Exploitation du pont de Cran
Niveau de recrutement	Catégorie C
Niveau de rémunération	Sur la base de l'indice minimum de la FPT (indice brut 245), ramené le cas échéant, à la journée de vacation et à l'heure de vacation
Période de recrutement	Du 19 juin 2003 au 18 mars 2004 Emploi à temps complet

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **décide la création de cet emploi dans les conditions proposées**
- **précise que les budgets correspondants sont ouverts au budget de l'exercice 2003**
- **charge le Président d'accomplir toutes procédures et signer toutes pièces afférentes**

**Pour Extrait Conforme  
Le Président**

**J. BRIEND**